



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Syndicats de communes

Question écrite n° 49569

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser si les communes membres d'un syndicat intercommunal peuvent se voir contraintes de participer à des dépenses décidées par le comité syndical alors que ces dernières n'entrent ni dans l'objet ni dans les compétences de ce syndicat. Dans l'hypothèse de l'illegalité d'une telle décision, il souhaiterait notamment qu'il lui indique les fondements jurisprudentiels de cette illegalité.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49569

Rubrique : Groupements de communes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1295